

JE SUIS DEMANDEUR D'EMPLOI DANS LES CONDITIONS DU CONTRÔLE ADAPTÉ

Je recherche de l'emploi →



Jour J

Je m'inscris comme demandeur d'emploi.

J + 3 mois

Je rencontre mon conseiller référent.

J + 5 mois

Je réalise les actions prévues.

J + 15 mois

Mes actions sont évaluées.

J + 17 mois



Je reçois :

- mon **attestation d'inscription** ;
- le document sur mes **droits et obligations** ;
- une **brochure** reprenant l'**information utile** à ma recherche d'emploi (si j'ai plus de 55 ans).



Je reçois une **convocation** pour mon entretien de bilan.



Je participe à un **entretien de bilan** avec mon conseiller et nous définissons ensemble mon **plan d'actions**.

Suivi par un conseiller :
je suis convoqué/contacté régulièrement par mon conseiller durant toute la durée de mon accompagnement. Nous faisons le point sur ma recherche d'emploi et identifions de nouvelles pistes d'actions.

Si j'ai plus de 60 ans et que je ne suis pas en régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) mon suivi peut être réalisé à mon initiative.
Si besoin, c'est donc moi qui contacte mon conseiller.

Dans tous les cas, je me dois de répondre à toutes les sollicitations du Forem (offres d'emploi, de formation, convocation, ...).



Si j'ai répondu positivement à toutes les sollicitations du Forem, **l'évaluation est automatiquement positive.**

Dans le cas contraire, je reçois une **convocation du service contrôle** et dois justifier les raisons de ma non-collaboration.



Si ma justification est jugée recevable, il n'y a aucune sanction et mon accompagnement se poursuit.

Si ma justification est jugée irrecevable, je risque de perdre temporairement ou définitivement mes droits aux allocations.

OBJECTIF EMPLOI

À tout moment, je peux sortir de ce parcours si je trouve de l'emploi.

LE FOREM, DISPONIBLE POUR VOUS À TOUT MOMENT !



www.leforem.be



0800/93 947



+ de 80 points de contact

Retrouvez-nous aussi sur

